



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

manifestations

Question écrite n° 120122

Texte de la question

M. Julien Dray attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le dramatique accident du 6 octobre 2011 dans lequel trois infirmières ont été blessées alors qu'elles participaient à une manifestation en marge du 36e congrès de la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (FEHAP). Pour protester contre le nouveau projet de convention collective, plus de 1 500 salariés du secteur médico-social s'étaient rassemblés à la cité des congrès à Lyon à l'occasion du congrès de la FEHAP. Malheureusement, lors de cette manifestation trois personnes ont été blessées et ont dû être hospitalisées. L'intervention des CRS serait à l'origine de l'accident. Pour disperser les manifestants, ils sont intervenus au moyen de gaz lacrymogènes qui ont provoqué un mouvement de foule causant la chute des trois manifestantes. L'une des trois salariées a été gravement blessée et a dû être opérée d'un traumatisme crânien. Cette manifestation qui tourne au drame soulève l'indignation générale. Pourquoi une telle violence ? Pourquoi un tel déploiement des forces de l'ordre alors qu'il s'agissait d'une manifestation pacifique et légitime ? Les personnels soignants s'étaient mobilisés pour défendre leur convention collective de 1951 remise en cause par la FEHAP. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui apporter toutes précisions sur ce drame.

Données clés

Auteur : [M. Julien Dray](#)

Circonscription : Essonne (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120122

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2011, page 11000

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)